

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES PORTANT SUR L'ANNÉE 2016**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers des Pyrénées-Atlantiques est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission²

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2016, 1.825 dossiers ont été déposés dans les Pyrénées-Atlantiques (999 à Pau et 826 à Bayonne) contre 1.945 en 2015 soit une diminution annuelle de 6,17% en lien avec la tendance nationale : -10,6% pour s'établir à 194.194 dossiers contre 217.302 dossiers en 2015.

À relever toutefois que Pau est la seule unité de la Nouvelle Aquitaine à enregistrer une hausse des dépôts (1,2%). L'unité de Bayonne constate une baisse de 13,8%.

Le taux de redépôts atteint 46% dans les Pyrénées-Atlantiques (contre 44% en 2015).

Recevabilité et orientation

Il est également observé un recul annuel des dossiers recevables (près de 9% pour s'établir à 1.620 dossiers). La proportion des dossiers recevables avec bien immobilier demeure relativement stable (174 dossiers soit 10,7% des dossiers), de même que la proportion des dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative (52%).

Le nombre de dossiers irrecevables (138) diminue également de près de 11% par rapport à 2015.

Au niveau des décisions d'orientation (1.649 dossiers), la procédure de réaménagement des dettes, bien qu'elle demeure encore majoritaire avec 893 dossiers (soit 54,2% des décisions), a fortement diminué sur un an (-21,5% par rapport à 2015) tandis que la procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire progresse de 13,3% (elle concerne 756 dossiers soit 45,8% des décisions d'orientation)

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

En 2016, 176 plans conventionnels ont été conclus dans les Pyrénées-Atlantiques soit une chute de 28,5% sur un an. Au niveau national, les plans conventionnels ont également baissé de 16,5% pour s'établir à 22.530 plans.

De même, les mesures imposées ou recommandées (avec MIRI) élaborées ressortent en recul de 20% dans le département proche de la tendance nationale (-19% pour s'élever à 79.248).

Mesures pérennes et mesures provisoires

L'action de la commission s'est poursuivie, comme les années précédentes, pour mettre en place des solutions pérennes. Le nombre de mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité a diminué de 41,5% pour s'établir à 199.

Le taux de solutions pérennes s'élève à 83,29% à Bayonne et à 85,25% à Pau.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

² Cf. annexe1 – Données d'activité 2016

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion post-plénière avec la juge du surendettement le 17 mars à Pau. - Réunion annuelle du 29/04 à laquelle ont participé les 2 juges et la greffière chargés du surendettement au Tribunal d'Instance de Bayonne.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation du responsable du service des particuliers de Bayonne à la réunion plénière du 8 septembre 2016.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5 sessions 57 participants	<ul style="list-style-type: none"> - Information aux travailleurs sociaux du Centre Hospitalier de la Côte Basque : 17 personnes les 22 et 29/01. - Formation à la CAF de Pau le 7 avril (11 personnes) et de Bayonne le 19 mai (8 personnes) - Formation à l'ADTMP le 14 juin (21 personnes)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 13 travailleurs sociaux	Formations simultanées des CCAS de Pau (7 personnes) et de Bayonne (6 personnes) le 14 novembre
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 50 participants	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information des huissiers du ressort de la Cour d'Appel de Pau le 22 avril (30 participants) - Formation à Pau des avocats le vendredi 3 juin (20 participants)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 104 participants	<ul style="list-style-type: none"> - Information au LTP d'Anglet : 50 étudiantes en BTS ESF accompagnées de leur professeure le 14/03. - Information au Lycée de Saubrigues : 50 lycéens en 1^{ère} SAPAT accompagnés de leur professeure le 27/05. - Accueil de 4 collégiens du 12 au 16 décembre : présentation des activités de la Banque de France dont le traitement du surendettement et des fichiers, le droit au compte, l'accueil du public au guichet

Relations avec les Tribunaux :

● Secrétariat de Pau :

L'objectif de cette concertation visait à aborder les points suivants :

- Présentation du rapport d'activité de la commission portant sur l'année 2015
- Actualisation des modalités de détermination du budget « vie courante » (annexe 4)
- Informations complémentaires : les principales évolutions prévues au cours du premier semestre 2016 (la réduction de la durée légale de 8 à 7 ans et impact sur le stockage des dossiers au stade des mesures ainsi que le projet ADICAR)
- Permanence des juges d'instance en charge du surendettement (départ d'un juge début 2016 puis d'une autre fin août, puis de la juge intérimaire fin décembre 2016)
- Sujets d'intérêt commun
- Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015
- Les relations avec les tribunaux en 2015

● Secrétariat de Bayonne :

L'objectif de cette concertation visait à faire le point sur l'activité du surendettement. L'annexe 4 du Règlement Intérieur actualisée et le rapport d'activité ont été présentés. Des échanges ont eu lieu concernant l'analyse des décisions des juges. Un rappel a été effectué sur la présentation des dossiers par le secrétariat de la Commission en matière de budget et de calcul de la capacité de remboursement. Enfin, les évolutions législatives à venir et leur impact sur le stockage des dossiers au stade des mesures à élaborer ont été présentés.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés :

- Conformément aux dispositions prévues par la loi ALUR et, en accord avec le Ministère du Logement, la commission de surendettement des Pyrénées-Atlantiques a adressé mensuellement le fichier informatisé reprenant les dossiers recevables avec la présence d'une dette locative.
- Le responsable du service des particuliers de Bayonne a participé à la réunion plénière du 8 septembre 2016.
- Cinq fiches de liaison ont été adressées au correspondant CCAPEX en 2016 par les secrétariats de Pau et de Bayonne afin d'apprécier le degré d'urgence et l'opportunité, pour la commission, de saisir le juge d'instance aux fins de suspension d'expulsion.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

● Centre Hospitalier de la Côte Basque : 2 séances de présentation de la procédure d'une demi-journée chacune au profit de 17 travailleurs sociaux.

● CAF de Bayonne : une réunion avec les services social, comptabilité et contentieux (8 personnes) pour un rappel de la procédure avec explication des courriers adressés à la CAF en tant qu'organisme social d'une part et en tant que créancier d'autre part et éclairage sur le traitement des créances sociales et alimentaires.

● CAF de Pau (11 personnes) : le sommaire a été préparé en collaboration avec la sous-Directrice de la CAF Béarn et Soule, après avoir préalablement recensé les besoins de formation précis : rappel de la procédure générale de surendettement, les évolutions législatives, courriers adressés durant la procédure, la procédure de droit au compte.

- CCAS : Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 22 juin 2016 entre l'UDCCAS 64 et le secrétariat de la commission des Pyrénées-Atlantiques, une formation d'une demi-journée a été organisée à Pau (7 travailleurs sociaux) et à Bayonne (6 travailleurs sociaux) sur le module 1 « Débutants » (fichiers, présentation et promotion de la procédure de droit au compte et procédure de surendettement).
- ADTMP : une formation d'une demi-journée a été animée rappelant la procédure générale de surendettement et présentant les évolutions législatives.

Relations avec autres parties prenantes à la procédure

- Une réunion d'information sur l'actualité de la procédure de surendettement a été organisée le vendredi 22 avril en partenariat avec la Chambre Régionale des Huissiers de Justice du ressort de la Cour d'Appel de Pau. Co-animée par l'adjoint du Directeur de la succursale de Pau et les représentants respectifs des trois unités de Pau, Bayonne et Tarbes, cette manifestation a rassemblé une trentaine de participants.
- Une formation d'une journée a été organisée le vendredi 3 juin au Palais de Justice de Pau en partenariat avec Monsieur le Bâtonnier et le commissaire spécialiste dans le domaine juridique de la commission de surendettement des particuliers des Pyrénées-Atlantiques. Le sommaire de la formation comprenait notamment la présentation générale de la procédure de surendettement incluant les évolutions législatives récentes et la présentation de l'enquête typologique 2015 relative au surendettement des ménages.

Co-animée par la responsable du service des particuliers de Pau et son adjoint, cette session a rassemblé une vingtaine d'avocats intervenants dans différentes spécialités (droit bancaire, droit immobilier, droit public, droit de l'environnement).

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le problème soulevé en 2014 et rappelé en 2015 reste d'actualité : il concerne l'interdiction pour les débiteurs de régler leurs dettes. Ils continuent parfois, volontairement ou pas, à rembourser certaines dettes et « hésitent » à saisir le juge pour obtenir une autorisation pour régler ces dettes.
- D'autre part, l'arrêt du paiement des mensualités de prêt avec maintien du paiement de l'assurance pour continuer à bénéficier de la garantie est difficile à mettre en place.
- De plus en plus de dossiers avec en patrimoine des parts de SCI : les débiteurs ne connaissent pas parfois la valeur de leurs parts (SCI parfois familiales) et ne savent pas comment les évaluer. Il leur est rappelé qu'ils doivent communiquer la valeur des parts détenues.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le problème soulevé en 2016 quant aux difficultés rencontrées par les débiteurs dans la compréhension de la procédure de surendettement et des courriers que nous leur adressons peut être à nouveau signalé. Lors des sessions de formation à destination des travailleurs sociaux, nous abordons systématiquement ces points en présentant le schéma de la procédure et en commentant les différents types de courriers. Ils sont également invités à nous contacter afin d'obtenir de notre part le maximum de précisions en cas de besoin.
- Les surendettés qui disposent d'un patrimoine en indivision n'ont pas toujours conscience du problème que cela peut représenter quant à la recevabilité de leur demande ou quant à l'orientation (PRP avec LJ ou délai pour vente du bien immobilier ou de leur part d'indivision), surtout quand il ne s'agit pas de leur résidence principale. Cela peut engendrer des problèmes familiaux que la Commission peut difficilement prendre en compte.
- Déjà relevé en 2015, le cas des couples séparés possédant un bien immobilier : la personne surendettée fait part quelquefois des difficultés rencontrées pour vendre le bien immobilier (refus de vente par son ex-conjoint, absence de celui-ci ne permettant pas de signer un mandat de vente, serrures changées empêchant le débiteur d'accéder au bien pour le faire visiter par une agence), ce qui amène le secrétariat à proposer à la commission l'orientation du dossier vers une PRP avec LJ, ce qui est lourd pour les tribunaux (procédure parfois longue, de moins en moins de mandataires liquidateurs).
- L'accompagnement social et le suivi budgétaire des personnes surendettées sont parfois demandés par la commission mais les deux secrétariats n'ont pas de retour sur la mise en œuvre effective de ces recommandations même si les correspondants CAF et Conseil Départemental sont désignés.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Certains créanciers, en particulier des établissements de crédit à la consommation, font de la surenchère en matière de taux et demandent un taux parfois nettement supérieur à celui proposé par le secrétariat.
- Il n'est pas rare de constater que des créanciers ou leur chargé de recouvrement ou de nouveaux organismes ayant racheté des créances anciennes relancent les débiteurs pour des dettes ayant fait l'objet d'un effacement suite à une procédure de rétablissement personnel ou à des mesures recommandées. Nous préconisons l'envoi en recommandé par le débiteur d'une copie de la décision à l'organisme poursuivant. Si ce n'est pas suffisant, les débiteurs peuvent déposer un nouveau dossier qui a de fortes chances d'être déclaré irrecevable pour absence de surendettement dans le cas où il serait uniquement constitué de dettes déjà effacées dans une précédente procédure.

Date : mardi 7 février 2017

Secrétaire de la Commission

Denis KERVILLA

Directeur de la Banque de France de Pau

Président de la Commission

Éric MORVAN

Préfet des Pyrénées Atlantiques

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016**

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1825	1945	-6.17
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	183	207	
• dont proportion de redépôts	46%	44%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	6.1%	7.8%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1733	1912	-9.36
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1620	1780	-8.99
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	174	171	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	52%	51%	
Dossiers irrecevables (A)	138	155	-10.97
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1649	1805	-8,64
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	756	667	
• vers une procédure de réaménagement de dettes	893	1138	
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	725	656	10.52
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	697	637	
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	28	19	
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	887	1135	-21.85
Plans conventionnels conclus	176	246	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	124	154	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	23	33	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	74	109	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	29	34	

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	711	889	-20.02
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	22	27	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	13	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	9	9	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	470	624	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	199	340	
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	144	152	-5.26
Autres sorties (E)	17	20	-15
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1911	2118	-9.77
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	2	5	-60
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	902	1042	-13.44

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11.20	8.75	10.87
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	38.41	39.09	36.05
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9.21	12.21	10.74
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12.61	11.85	12.26
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24.54	23.85	25.56
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3.98	4.25	4.52
Taux de solutions pérennes	84.43	82.66	82.04

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2016 – Données de la Commission des Pyrénées-Atlantiques

Nom géographique	Type de dettes	Encours des	Nombre total	Nombre de	Part dans	Endettement	Dossiers	Nombre moyen
		dettes en milliers €	de dossiers	dettes	l'endettement global	moyen en €	concernés	de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers des Pyrénées-Atlantiques	Dettes financières	48760,07	1483	6483	74,92%	32879,34	91,54%	4,37
	Dont Autres dettes financières	1.144,68	892	1099	1,76%	1.283,27	56,06%	1,23
	Dont Dettes financières consommation	26862,47	1353	5019	40,50%	19454,46	83,52%	3,71
	Dont Dettes financières immobilières	21252,91	191	365	32,63%	111271,8	11,79%	1,91
	Dettes de charges courantes	6.912,25	1250	4920	10,62%	5.525,80	77,16%	3,94
	Autres dettes	9.412,29	924	2154	14,46%	10166,47	57,04%	2,33
	Endettement global	65084,61	1620	13557	100,0%	40175,69	100,0%	8,37

Année 2016 – Données de la Région Nouvelle-Aquitaine

Nom géographique	Type de dettes	Encours des	Nombre total	Nombre de	Part dans	Endettement	Dossiers	Nombre moyen
		dettes en milliers €	de dossiers	dettes	l'endettement global	moyen en €	concernés	de dettes en unité
NOUVELLE-AQUITAINE	Dettes financières	599560,0	15429	72124	76,55%	36860,59	88,86%	4,67
	Dont Autres dettes financières	13410,14	9132	11542	1,71%	1.468,48	52,59%	1,26
	Dont Dettes financières consommation	294714,6	13909	94951	37,63%	21188,77	80,10%	3,95
	Dont Dettes financières immobilières	291455,3	2856	5631	37,21%	102050,2	16,45%	1,97
	Dettes de charges courantes	76703,24	13911	56453	9,79%	5.513,86	80,11%	4,06
	Autres dettes	106978,8	9866	22583	13,66%	10843,16	56,82%	2,29
	Endettement global	783262,1	17364	151160	100,0%	45108,39	100,0%	8,71